



Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde

46 | 2011

Accueil et formation des enfants étrangers en France de la fin du XIX^e siècle au début de la Deuxième Guerre mondiale

L'accueil des enfants espagnols en France pendant la guerre d'Espagne et après la victoire franquiste

Geneviève Dreyfus-Armand



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/dhfles/2095>

ISSN : 2221-4038

Éditeur

Société Internationale pour l'Histoire du Français Langue Étrangère ou Seconde

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2011

Pagination : 105-122

ISSN : 0992-7654

Référence électronique

Geneviève Dreyfus-Armand, « L'accueil des enfants espagnols en France pendant la guerre d'Espagne et après la victoire franquiste », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde* [En ligne], 46 | 2011, mis en ligne le 24 septembre 2012, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/dhfles/2095>

Ce document a été généré automatiquement le 30 avril 2019.

© SIHFLES

L'accueil des enfants espagnols en France pendant la guerre d'Espagne et après la victoire franquiste

Geneviève Dreyfus-Armand

- 1 La guerre d'Espagne a inauguré au XX^e siècle les bombardements aériens de terreur pratiqués sur des villes ouvertes. C'est en Espagne, à l'automne 1936, que s'est effectuée la convergence des deux puissances totalitaires, l'Allemagne nazie et l'Italie fasciste, dans l'aide commune apportée aux troupes rebelles du général Franco. Des armes modernes furent testées et l'aviation allemande bombarda, en mars et avril 1937, les villes de Durango et de Guernica afin d'atteindre aussi les populations civiles, provoquer des pertes humaines et amoindrir ainsi le moral de l'adversaire. Les bombardements se multiplièrent, notamment contre Madrid, et furent employés aussi par l'aviation italienne contre les villes de la côte orientale, dont Barcelone. Des images terribles d'enfants morts dans les décombres des villes furent ainsi largement diffusées par les divers comités internationaux de solidarité avec l'Espagne républicaine qui créèrent, notamment en France, des comités d'accueil pour les enfants d'Espagne et organisèrent des colonies d'enfants.
- 2 Véritable guerre civile européenne, la guerre d'Espagne – qui n'a pas seulement précédé la Seconde Guerre mondiale mais l'a annoncée et préfigurée – fut aussi une guerre civile interne où chaque conquête de territoire par les rebelles franquistes soulevés contre la République se soldait par une répression sévère exercée à l'encontre de tous ceux considérés comme de possibles opposants.
- 3 Pour toutes ces raisons, nombre d'Espagnols vinrent chercher refuge en France au cours de la guerre et dans les derniers mois de celle-ci. L'arrivée en masse des réfugiés espagnols en France en janvier et février 1939, au moment de la prise de la Catalogne par les troupes franquistes, a marqué le premier grand exode que connaissait alors l'Europe occidentale. Ce fut ce que l'on appelle communément aujourd'hui, aussi bien en France qu'en Espagne, la *Retirada*. Jamais la France, alors qu'elle était devenue, à l'aube des années 1930, le premier pays d'immigration du monde, n'avait alors accueilli sur son sol

un exode aussi massif et soudain – quasiment un demi-million de personnes – que celui des républicains espagnols en 1939.

- 4 Parmi les réfugiés de la période de la guerre d'Espagne et d'après la défaite de la République, de nombreux enfants étaient présents. Si l'on commence à mieux connaître cette page de l'histoire franco-espagnole et les conditions de l'arrivée en France de ces centaines de milliers de réfugiés, le sort des enfants espagnols arrivés en France à cette époque, avec des groupes d'enfants ou avec leurs familles, est demeuré cependant longtemps méconnu. Des travaux sont en cours actuellement et ce texte se veut essentiellement une synthèse des connaissances actuelles, avec une attention spéciale portée à un exemple régional. Deux périodes seront distinguées – celle de la guerre d'Espagne et celle du grand exode de 1939 – et un cas local sera plus particulièrement évoqué, celui de la ville de Montauban dans le Tarn-et-Garonne.
- 5 Au préalable, il peut être intéressant de préciser quelles ont été les principales caractéristiques de l'accueil des enfants espagnols pendant la guerre et après la *Retirada*. L'accueil des enfants se fit soit de façon collective, dans des colonies, soit de façon individuelle, par placement dans des familles. Et cet accueil fut largement financé par des organismes privés, associations ou comités *ad hoc*.
- 6 Sur les 150 colonies recensées par Pierre Marques¹ entre 1936 et 1939, dispersées dans une cinquantaine de départements français – parmi lesquels les Basses-Pyrénées, la Seine-et-Oise et la Seine accueillirent le plus grand nombre –, la moitié a été ouverte pendant la guerre d'Espagne ; une bonne trentaine a été ouverte pendant la guerre et a servi également ensuite au moment de la *Retirada* et une quarantaine ont été constituées au moment du grand exode de 1939.
- 7 Une douzaine de ces colonies a été financée par des organismes publics espagnols, notamment par le gouvernement autonome basque. Une bonne vingtaine a été financée par des organismes publics français (municipaux essentiellement), mais la grande majorité de ces colonies – plus d'une centaine – a été financée par des comités de solidarité ou des œuvres humanitaires. Ces comités étaient soit français – ce fut le cas pour plus de 70 colonies –, soit étrangers (suisses, hollandais, belges, norvégiens et surtout suédois) ou internationaux (Service civil volontaire international, Comité international d'aide aux enfants réfugiés, Secours rouge international, Quakers). Quelques colonies, une douzaine, ont connu un financement mixte, associant des fonds publics et privés français, les premiers prenant souvent le relais des seconds. C'est du moins ce qui ressort de la minutieuse étude menée par Pierre Marques.
- 8 Cette prédominance de l'aide privée, surtout pendant la période de la guerre, explique les modalités diversifiées de l'accueil des enfants. Le contrôle pédagogique fut d'abord exercé par le gouvernement républicain espagnol, qui a pris très tôt des dispositions pour gérer le suivi des enfants évacués à l'étranger, même si nombre d'enfants fréquentaient les écoles françaises quand cela était possible. Après la chute de la République, les enfants furent généralement accueillis dans des écoles françaises.

L'accueil des enfants pendant la guerre d'Espagne

- 9 Depuis les débuts de la guerre d'Espagne, se produisirent des déplacements importants de populations civiles, soit dans des mouvements spontanés de fuite soit dans le cadre d'évacuations planifiées par des organismes officiels.

- 10 Dès l'été 1936, en fonction de l'évolution des fronts et de la conquête progressive du territoire espagnol par les franquistes, plusieurs exodes vers la France se produisirent. La violence qui frappait durement les populations civiles et la répression exercée par les nationalistes conduisirent des dizaines de milliers d'Espagnols à venir chercher refuge dans le pays voisin : lors de la prise du Pays basque pendant l'été 1936, à la fin de la campagne du Nord à l'été 1937 – et, surtout, de l'offensive nationaliste sur Bilbao et Santander – et après l'occupation du Haut-Aragon au printemps 1938. Parfois organisés par des autorités républicaines soucieuses de mettre les populations civiles à l'abri des hostilités, souvent spontanés, causés par une peur panique de cette guerre sans merci, ces exodes virent arriver pêle-mêle en France des femmes, des enfants, des vieillards, mais aussi des militaires vaincus sur le dernier front enfoncé par les rebelles. Ces trois exodes ont représenté un total de plus de 160 000 réfugiés. Les nombreux miliciens, présents parmi eux, repassaient la frontière dans l'autre sens assez rapidement, si bien qu'à la fin de 1938 ne restaient en France que quelque 40 000 réfugiés espagnols, dont de nombreux enfants. Ces derniers étaient accueillis, pour une grande majorité d'entre eux, dans des colonies, sinon dans des familles françaises ou d'origine espagnole².
- 11 La première fuite massive de populations civiles vers la frontière française se produisit donc fin août 1936, avec le début de la bataille finale d'Irún. Les premières évacuations officielles d'enfants à l'étranger datent de mars 1937. Ainsi, une expédition conduisit depuis Bilbao 450 enfants basques à la colonie « Maison heureuse » située dans l'île d'Oléron ; ces enfants y restèrent un mois et, ensuite, quelque 300 d'entre eux furent conduits à Paris, répartis dans des familles, et les autres accueillis dans la région de Limoges et en Belgique³. Il convient de rappeler que le gouvernement républicain a d'abord cherché – quand l'acheminement des enfants restait possible du fait de l'évolution des fronts – à mettre les enfants à l'abri des hostilités en les évacuant, notamment de Madrid, vers le territoire républicain lui-même : que ce soit dans les régions de Valence et d'Alicante ou en Catalogne. Ce qui fera, qu'en 1939, les colonies regroupées dans ces zones seront mêlées au grand flux de la *Retirada*. Les évacuations vers l'étranger, particulièrement vers la France, n'étaient effectuées que lorsque des solutions internes n'étaient pas possibles.
- 12 L'évolution de la guerre sur le front Nord au printemps 1937, avec les bombardements continuels, sensibilisa l'opinion publique internationale en faveur des enfants et accéléra les évacuations. Le gouvernement basque lança un appel à différents pays pour leur demander d'accueillir des enfants tant que dureraient les hostilités. De nombreux pays répondirent à cet appel, dont la France. Des bateaux français et britanniques assuraient le transport des enfants. Des comités de solidarité se formèrent pour recueillir de l'argent afin d'aider aux évacuations et d'assurer la subsistance des enfants dans les lieux d'accueil⁴. Ce furent plus de 22 000 enfants, surtout basques, accueillis en France entre mars et octobre 1937. Mais, avec les transferts dans d'autres pays et les retours en Espagne, ce nombre a rarement été atteint au même moment. En juin 1938, il en restait environ 11 000.
- 13 Une première question se pose : quelle a été la politique des pouvoirs publics français de 1936 à 1938 ? Confrontés à ces vagues répétées de réfugiés et à ces situations de détresse, ces derniers ont élaboré une politique d'accueil. L'Instruction générale sur l'hébergement des réfugiés espagnols, édictée en mai 1937, tentait de la préciser pour « assurer, dans des conditions normales, l'hébergement des réfugiés espagnols qui sollicit[ai]ent leur accueil sur le territoire français, de leur venir en aide par des moyens d'assistance appropriés et

d'assurer le contrôle sanitaire indispensable ». Tandis qu'il était enjoint aux hommes d'âge militaire – de 18 à 48 ans – de se rapatrier, les enfants étaient considérés comme devant être hébergés aux frais des collectivités publiques.

- 14 En ce qui concernait la formation des enfants, pendant cette période, la position du ministre de l'Éducation nationale, Jean Zay, était très ferme, comme il le précisait encore le 13 octobre 1938, au préfet de la Seine : « l'obligation pour l'État français d'admettre ces enfants auxquels la loi de 1936 impose l'obligation scolaire⁵ ». La réalité était cependant plus complexe : nombre de colonies se trouvaient loin de bourgs ou de villes et beaucoup d'écoles ne pouvaient accueillir des effectifs beaucoup plus importants que les leurs, sans compter la sourde opposition de certains milieux pour restreindre l'accès des étrangers à l'école laïque et gratuite⁶.
- 15 Un second aspect est à prendre en compte : la forte solidarité associative. Bien que divers comités se soient formés en France pour organiser la solidarité envers les enfants espagnols – notamment dans les milieux catholiques pour venir en aide aux enfants basques – l'organisme le plus important fut sans conteste le CAEE, sur lequel il convient de s'arrêter plus particulièrement.
- 16 Le Comité d'accueil aux enfants d'Espagne (CAEE) a été créé en novembre 1936 à l'initiative de la CGT. Présidé par le secrétaire général de la confédération ouvrière, Léon Jouhaux, et par Victor Basch, président de la Ligue des droits de l'homme, ce comité reçut rapidement le soutien des organisations et municipalités du Rassemblement populaire. Une campagne nationale fut organisée par la CGT, favorisant grandement une souscription lancée par le Comité. Si bien qu'au mois d'avril 1937, près de quatre millions de francs de dons furent reçus. L'aide aux enfants espagnols se concrétisait également par la mise à la disposition du Comité de colonies de vacances appartenant aux syndicats, à des œuvres ou à des municipalités de gauche. Les premiers centres d'accueil se trouvaient pour la plupart dans les départements frontaliers⁷.
- 17 Les enfants étaient placés en familles d'accueil, dans des colonies collectives, ou envoyés en Suisse ou en Belgique par l'intermédiaire d'organismes de secours internationaux. Leur placement s'effectuait sous le contrôle et la responsabilité du Comité, qui prenait en compte les recommandations médicales et veillait aux conditions matérielles, morales et sanitaires des établissements et des familles d'accueil. Au total, en mai 1938, on dénombrait quarante-sept colonies qui hébergeaient 2 669 enfants dans toute la France. Ce chiffre ne tenait pas compte des enfants accueillis par les familles⁸.
- 18 En 1938, de nouvelles colonies furent ouvertes pour répondre à l'afflux des réfugiés. En 1939, on comptait 53 centres d'hébergement pour 2 950 enfants. Si l'on inclut les enfants recueillis dans les familles – ils étaient 1 884 à être recensés, dont plus de la moitié en région parisienne –, on peut estimer qu'environ 5 000 enfants se trouvaient secourus par le Comité d'accueil. Dès la fin 1938, dans une période où l'élan de générosité des débuts s'était largement estompé, les frais occasionnés par le ravitaillement, les vêtements et le personnel d'encadrement des centres représentaient une charge de plus en plus difficile à assumer. En 1939, de nombreuses demandes d'argent furent adressées au Comité par des colonies en grande difficulté financière. De façon concomitante, on assistait alors à une baisse de trésorerie de la CGT et du Comité d'accueil, alors que les besoins croissaient considérablement. D'autant que la CGT se devait d'apporter également une aide aux réfugiés espagnols adultes, venus massivement en France au début de l'année 1939. D'ailleurs, le Comité d'accueil aux enfants d'Espagne et ses sections locales se transformèrent peu à peu en Comités d'accueil aux réfugiés espagnols⁹.

- 19 Le troisième aspect à prendre en compte pendant la période de la guerre concerne la politique pédagogique menée par le gouvernement républicain espagnol. Ce dernier, désireux de maintenir un contrôle sur les enfants évacués en France et de garantir leur éducation, créa à Paris en août 1937, une Délégation espagnole de l'enfance évacuée (DEEE), chargée d'organiser et diriger les évacuations et d'assurer un contrôle pédagogique des enfants envoyés à l'étranger. Les enfants arrivant groupés étaient souvent accompagnés d'institutrices et d'infirmières espagnoles. Le 24 août suivant, le gouvernement créa en Espagne même un Conseil national de l'enfance évacuée – Consejo nacional de la infancia evacuada – qui contrôlait les diverses délégations, tant en Espagne qu'à l'étranger. Diverses commissions étaient constituées : propagande, évacuation et transferts, résidence et ravitaillement, administration et comptabilité, personnel et orientation pédagogique, santé et relations extérieures.
- 20 À Paris, la DEEE affirmait son objectif primordial : « dans tous les cas, l'Espagne réclame le droit – que toutes les organisations jusqu'à présent ont reconnu comme légitime – de contrôler et de diriger le régime d'éducation et de vie des enfants espagnols, au moyen du personnel enseignant qui vit à l'intérieur des colonies et du personnel d'inspection de la Délégation. L'Espagne se réserve également le droit de fournir le matériel scolaire, les livres, etc., ainsi que l'approbation des horaires des classes et des programmes¹⁰. » Mais ces ambitions ne furent pas toujours réalisées : des colonies basques furent créées et contrôlées par des secteurs religieux ou laïcs dans le souci de maintenir une identité culturelle régionale tandis que des colonies étaient gérées par des organismes indépendants liés à des mouvements politiques ou syndicaux – d'obédiences communiste, socialiste ou anarchiste – qui entretenaient entre eux une inévitable concurrence idéologique.

L'exode des enfants en 1939

- 21 Lors de la *Retirada*, des enfants de tous âges étaient présents dans la foule des réfugiés qui se pressaient aux postes frontière français. Des images photographiques saisissantes en restent à jamais, comme celles de ces enfants mutilés par un bombardement qui suivaient tant bien que mal leur père, hébétés de fatigue.
- 22 La politique française d'accueil des réfugiés s'était considérablement modifiée par rapport aux premières années du conflit espagnol. Un tournant important s'était effectué en avril 1938. La crainte suscitée par d'autres arrivées de réfugiés et la montée de la xénophobie dans la France des années 1930 conduisirent les pouvoirs publics à adopter une série de mesures législatives et réglementaires lors du retour de Daladier à la présidence du Conseil en avril 1938. Il s'agissait de contrôler, surveiller et réprimer les étrangers. Le 12 novembre 1938, un décret prévoyait que les *indésirables* « dans l'impossibilité de trouver un pays qui les accepte » seraient dirigés vers des « centres spéciaux » où ils feraient l'objet d'une surveillance permanente¹¹.
- 23 L'arrivée massive des républicains espagnols lors de la *Retirada*, en février 1939, vit la première application à grande échelle du décret de novembre 1938. Après la prise de Barcelone, le 26 janvier, une foule de réfugiés se dirigea vers la frontière française pour tenter d'échapper aux représailles des vainqueurs et pour fuir les combats. Femmes, enfants, vieillards, invalides, à pied le plus souvent, se pressèrent à la frontière française, en tout premier lieu aux postes du département des Pyrénées-Orientales. Cet exode

provoqué par la fin de la guerre d'Espagne a représenté quasiment un demi-million de personnes.

- 24 Les réfugiés étaient regroupés dans des camps de triage ou de « collectage » près de la frontière. La séparation des familles, quand elles avaient pu partir groupées, s'effectuait dès la frontière. Les miliciens et les hommes jeunes étaient conduits sous bonne escorte militaire dans des camps dits alors de concentration. Quant aux femmes, aux enfants et aux personnes âgées – même s'il arrivait fréquemment qu'un certain nombre d'entre eux échouent un temps plus ou moins long dans les camps –, ils étaient généralement évacués dans divers départements éloignés de la frontière, notamment dans l'Ouest et le Centre, vers des centres d'hébergement où ils étaient tant bien que mal accueillis.
- 25 À l'improvisation des camps pour les hommes en âge de porter les armes répondait celle des centres d'hébergement pour les femmes, les enfants et les vieillards. Même si les années précédentes, des recensements relatifs aux possibilités d'hébergement avaient été effectués pour les premières vagues de réfugiés espagnols, les besoins étaient infiniment plus importants en 1939. Les réfugiés espagnols furent dispersés sur le territoire français en fonction des possibilités et des bonnes volontés locales. En mars 1939, au moins 77 départements reçurent quelque 170 000 réfugiés civils dont près de 68 000 enfants¹². Les effectifs étaient variables d'un département à l'autre : de quelques centaines – comme dans la Marne – à plus de 4 000, comme en Charente ou dans les Landes. La moyenne des effectifs de réfugiés accueillis était de l'ordre de 2 500 à 3 500 par département, comme dans l'Aveyron, le Calvados, le Cher, la Dordogne, le Finistère, le Loir-et-Cher, la Loire-Inférieure, le Loiret, le Lot, le Lot-et-Garonne, le Pas-de-Calais, la Saône-et-Loire, la Seine-Inférieure, le Tarn, le Vaucluse ou la Haute-Vienne¹³.
- 26 Les modalités d'accueil et d'hébergement des réfugiés étaient très diverses. Les préfets et les maires paraient au plus pressé pour assurer l'hébergement et l'organisation matérielle des centres se ressentait de l'improvisation qui régnait pour résoudre à la fois les problèmes de logement, de ravitaillement et de santé. Dans certains départements, tous les locaux disponibles étaient utilisés, qu'ils fussent adaptés à recevoir des personnes (écoles, centres de vacances, sanatorium, casernes, maisons inhabitées, etc.) ou qu'ils ne le soient pas de prime abord (anciennes usines, haras, écuries, moulins, salles des fêtes, halles, églises ou prisons désaffectées, granges, etc.)¹⁴. On réquisitionna ainsi un camp de vacances à Quiberon, la colonie Sainte-Marguerite à Pornichet, la caserne Gribleauval à Clermont-Ferrand, une ancienne école professionnelle à Périgueux ou le Palais de la Houille blanche à Grenoble¹⁵. À Châteaufort, dans le département du Cher, d'anciennes écuries, dont certaines dépourvues de portes, servaient de dortoirs ; dans le même département, dans une autre localité, les dortoirs étaient aménagés dans un ancien atelier occupé une semaine auparavant par une foire au bétail. La paille était le mode de couchage le plus général et l'armée ne loua que tardivement des couvertures aux préfets. Dans les locaux de fortune, les arrivées d'eau et les installations sanitaires étaient rares ou inexistantes. Des équipements furent ensuite mis en place pour assurer un assainissement et une hygiène minimale¹⁶. Dans les régions rurales, toutefois, ces conditions matérielles étaient le reflet de la vie quotidienne de nombreuses communes françaises qui ne disposaient pas à cette date d'adduction d'eau et, par conséquent, d'équipements sanitaires ; pas plus que les habitations paysannes n'étaient dotées alors de mode de chauffage autre que celui fourni par la cheminée.
- 27 Souvent hypothéquée par de difficiles conditions matérielles, aggravées en périodes de froid, la vie quotidienne dans les centres était marquée par une promiscuité de tous les

instants et une surveillance pour le moins tatillonne. En premier lieu, une quarantaine sanitaire – souvent plus courte – était appliquée autour des centres dont l'accès était interdit ; il est vrai que les réfugiés, affaiblis par la guerre et l'exode, étaient parfois atteints de maladies contagieuses que l'on soignait mal à l'époque ou dont les complications étaient encore redoutables. Les enfants étaient particulièrement touchés : des cas de diphtérie ou de typhoïde furent signalés ; rougeole, coqueluche et oreillons étaient diagnostiqués dans divers départements. Mais surtout, certaines autorités locales appliquaient à la lettre les diverses consignes ministérielles soulignant la nécessaire surveillance des réfugiés ; dans les centres importants, les gendarmes étaient présents en permanence. Après la levée du cordon sanitaire, les contacts des réfugiés avec le monde extérieur restaient limités, malgré l'intervention de comités de solidarité et les sorties demeuraient strictement réglementées dans leurs horaires et leurs modalités. Des responsabilités et des tâches furent confiées aux réfugiées, notamment des travaux de couture pour le centre ou pour les hôpitaux militaires ; ensuite, les responsables des centres engagèrent les femmes à trouver du travail à l'extérieur.

- 28 Les souvenirs, égrenés souvent très longtemps après les événements, permettent de donner une idée concrète des difficultés vécues par les femmes accompagnées de leurs enfants, même si la pudeur et la dignité masquent de nombreux aspects. Mais les contrôles incessants ainsi que l'inquiétude éprouvée pour les autres membres de la famille, notamment pour les maris dont les femmes ignoraient souvent la localisation, étaient difficiles à supporter. Parfois, des mères se trouvaient sans nouvelles d'un enfant, égaré lors de l'exode ou du fait de quelque changement de convoi, voire d'un détachement imprévu de wagons d'un train. Diverses circulaires ministérielles – de mai à octobre 1939 – préconisèrent les regroupements familiaux mais les miliciens internés dans les camps en étaient exclus : il leur fallait d'abord trouver du travail à l'extérieur des camps et justifier ensuite de ressources suffisantes pour obtenir des préfets l'accord préalable à toute demande de regroupement familial.
- 29 Trois orientations principales caractérisent, en 1939-1940, la politique des pouvoirs publics français envers les réfugiés espagnols : l'internement dans des camps, l'incitation au rapatriement et l'organisation d'un enrôlement civil ou militaire. Après l'improvisation des premiers camps dépourvus de baraquements et d'installations minimales, un effort d'organisation fut déployé, mais la principale préoccupation du gouvernement à l'égard des réfugiés fut, tout au long de l'année 1939, de les inciter à repartir en Espagne. Les autorités françaises n'avaient jamais envisagé l'accueil des Espagnols autrement que de manière provisoire et, souhaitaient se dégager de la charge économique qui leur avait échoué. Dès l'arrivée à la frontière, les réfugiés étaient invités à repasser la frontière ou, pour les hommes jeunes, à s'engager dans la Légion étrangère. Pourtant, la loi dite des « responsabilités politiques » édictée par les franquistes dès février 1939 ne laissait aucun doute sur les terribles représailles qui attendaient ceux qui avaient soutenu le gouvernement légal du pays. Le ministre de l'Intérieur dut, en mai, proscrire les rapatriements forcés, mais il suggérait de s'adresser aux hésitants avec « tact et fermeté » afin de les convaincre de rentrer en Espagne s'ils n'avaient rien à y redouter. Dénoncées par une partie de l'opinion publique, des pressions ont pourtant été indéniablement exercées pour amener les réfugiés, déçus par l'accueil français et abusés par la propagande franquiste, à demander leur rapatriement quelles que puissent en être les conséquences et des retours contraints ont été effectués. Mais, constatant que beaucoup de réfugiés ne pouvaient rentrer dans la Péninsule, le gouvernement forma des

Compagnies de travailleurs étrangers afin d'utiliser la main-d'œuvre disponible dans les camps.

- 30 Quant à la scolarisation des enfants arrivés avec la *Retirada*, elle se fit généralement dans les écoles françaises si les centres d'hébergement se trouvaient proches d'agglomérations ou de villages, mais le contexte n'était plus le même que dans les années précédentes. Cet immense flux de réfugiés avait généré des actes de solidarité mais également de nombreuses peurs et crispations xénophobes.
- 31 Si pour de très nombreux enfants espagnols, la fréquentation de l'école publique française fut le début d'une belle intégration dans leur pays d'exil, le problème était particulièrement crucial pour les enfants arrivés à l'âge de 10 ou 12 ans qui, parfois, atteindront l'âge adulte sans avoir été scolarisés. Une lettre du 15 mars 1939 du cabinet du ministre de l'Éducation nationale indiquait que les enfants réfugiés espagnols ne se trouvaient pas astreints à l'obligation scolaire ; de plus, si leur admission était de nature à provoquer des réactions hostiles de la part de familles françaises pouvant aller jusqu'à la grève scolaire, « il conviendrait de refuser purement et simplement l'accès des écoles à tout enfant de nationalité espagnole quel qu'il soit. » Cependant, en août suivant, la Direction de la police du territoire et des étrangers confirmait l'autorisation du ministre en ce qui concernait « l'admission d'enfants espagnols réfugiés dans les écoles primaires publiques dans la limite des places disponibles et sous réserve que les strictes précautions sanitaires qui s'imposent aient été prises¹⁷. »

L'exemple de Montauban

- 32 Puisque des archives intéressantes existent sur la scolarisation des enfants espagnols à Montauban, préfecture du Tarn-et-Garonne, voyons comment l'accueil de ces derniers a été effectué de 1936 à 1940. Cet exemple est, en effet, emblématique des politiques éducatives, souvent improvisées, menées en direction d'enfants réfugiés que la France espérait voir repartir en Espagne ; souvent, cependant, les familles ne pouvaient retourner dans la Péninsule ou ne le voulaient pas.
- 33 Pendant la guerre d'Espagne, en juin 1937, une première école fut créée pour les enfants en provenance des provinces basques, localisée au lieu d'hébergement des réfugiés, au Verger départemental. En mars 1938, devant un afflux de nouveaux réfugiés, il y eut même deux écoles, l'une au refuge de la Sama et l'autre à la cité des Carmes, premier étage du temple protestant. Pour des raisons de locaux, l'école fut installée 37 rue Delcassé. D'autres écoles similaires fonctionnaient dans le département, à Caussade, Verdun, Grisolles ou Lavilledieu¹⁸.
- 34 Le 17 janvier 1939, le préfet du Tarn-et-Garonne décrivait au ministre de l'Instruction publique de la République espagnole comment il avait dû gérer l'arrivée de 600 enfants dans son département au début avril 1938.
- Comment pourrait-on discipliner les enfants très nombreux qui, livrés à eux-mêmes, troublaient le refuge de leurs cris, pénétraient dans des propriétés voisines ou couraient dans les rues au risque d'être renversés et blessés par les automobiles ?
- 35 Le préfet ajoutait :
- L'idée me fut alors donnée d'organiser à Montauban une école où tous ces enfants, soumis à l'action moralisatrice de maîtres de leur nationalité, retrouveraient le calme nécessaire, en même temps qu'ils continueraient à s'instruire.

- 36 Dès juin 1938, une institutrice et infirmière diplômée, Antonia Vergara y Vergara, a alors organisé, sous l'égide de la préfecture, une école destinée aux enfants espagnols de 7 à 14 ans, où des mères de famille illettrées venaient également suivre le soir des cours pour adultes¹⁹.
- 37 En avril 1940, l'autorité préfectorale ferma les centres d'hébergement de réfugiés et cessa de subventionner l'école mais la municipalité – par le biais du Comité municipal d'aide aux réfugiés espagnols – décida de continuer à faire fonctionner l'école qui comprenait alors quatre classes avec une section enfantine. Suite à un accord entre le Comité municipal et deux organismes espagnols d'aide aux réfugiés, le SERE²⁰ et la JARE²¹, le personnel était rétribué par ces derniers (quatre maîtres et maîtresses). Lorsque les deux organismes espagnols cessèrent de fonctionner, ce furent les Quakers (American Friends Service Committee) qui financèrent l'école, le Comité municipal continuant cependant de payer les locaux et de verser une subvention annuelle de fonctionnement²². De janvier 1942 aux lendemains de la Libération, les Quakers prirent totalement l'école à leur charge.
- 38 D'un point de vue réglementaire, l'école espagnole de la rue Delcassé, à Montauban, s'est trouvée longtemps en marge du système scolaire français jusqu'à ce que, en 1941-1942, elle soit intégrée dans celui-ci. À partir de là, les Quakers coopérèrent étroitement avec l'Inspection académique. L'objectif de l'école était triple : faire en sorte que les enfants qui reviendraient en Espagne ne perdent pas leur instruction espagnole, donner aux enfants qui resteront en France la possibilité d'entrer dans les écoles françaises en leur dispensant un enseignement préparatoire et apprendre la langue française aux uns comme aux autres²³. Le processus de reconnaissance du travail accompli depuis 1938 par différentes entités au bénéfice des enfants espagnols fut assez long.
- 39 Ainsi, une inspection intervint en février 1941. L'inspecteur d'académie constatait que l'école accueillait 140 enfants des deux sexes, de 4 à 14 ans, et que les classes étaient confiées à trois institutrices et à un instituteur qui avaient exercé, en Espagne, les mêmes fonctions dans l'enseignement public. Le personnel comprenait également un directeur de même nationalité. Tout l'enseignement était donné en langue espagnole. La maîtresse du troisième niveau enseignait, avec les éléments de la lecture, quelques rudiments de langue française. Les élèves du cours supérieur prenaient part, le jeudi et certains jours de la semaine, à des exercices de conversation et de traduction, sous la direction de professeurs de français bénévoles, parmi lesquels se trouvait M. Ressigeac, professeur agrégé d'espagnol au lycée de Montauban.
- 40 L'inspecteur convenait que l'école de la rue Delcassé n'était pas une simple garderie et qu'elle avait toutes les caractéristiques d'une école privée exclusivement réservée à des enfants étrangers et dirigée par des maîtres étrangers. Bien qu'elle n'ait jamais fait l'objet d'une déclaration d'ouverture dans les formes prescrites par la loi du 30 octobre 1886, elle ne pouvait être considérée comme clandestine puisque son existence était connue des autorités municipales. Et l'inspecteur d'académie de conclure que « si l'intérêt public exige le maintien de cette école, il resterait à lui donner une existence légale²⁴. »
- 41 Si, en octobre 1941, une vingtaine d'enfants de tous âges avaient quitté l'école espagnole pour entrer dans des écoles françaises, il convenait néanmoins de légaliser cette structure. 80 à 90 enfants continuaient en effet à la fréquenter, y trouvant une cantine et des soins. L'inspecteur plaidait auprès du ministère, en janvier 1942, pour le maintien de l'école et sa légalisation :

Cette école paraît répondre à des besoins [...]. Sa clientèle est constituée par des enfants dont les pères travaillent pour une grande partie dans les camps de travailleurs étrangers. Elle groupe des enfants qui constitueraient une lourde charge pour les écoles françaises de la ville. Elle leur assure des soins qu'ils trouveraient difficilement ailleurs. Il n'est pas douteux cependant que l'assimilation de ces élèves est retardée par le fait qu'ils continuent à vivre ensemble. On peut, il est vrai, se demander si cette assimilation s'impose sérieusement étant donné que beaucoup de ces réfugiés aspirent à rentrer en Espagne²⁵.

- 42 L'avis de l'inspecteur était favorable au maintien de l'école mais en préconisant l'entrée des jeunes enfants dans les écoles maternelles françaises, où ils pourraient « être rapidement assimilés », et l'admission dans les écoles primaires de la ville des enfants « aptes à y suivre un enseignement en raison de leur connaissance du français ». Il souhaitait également donner plus d'importance à l'enseignement du français dans l'école afin de faciliter l'entrée des élèves dans des classes françaises, soit en étudiant différentes disciplines dans cette langue, soit, à défaut, en en donnant deux heures de cours par jour. Trois semaines plus tard, le 27 janvier 1942, le secrétaire d'État à l'Instruction publique approuvait l'avis de l'inspecteur : « La solution qui consiste à diriger sur les écoles publiques de la ville, dans la limite des places disponibles, les élèves qui manifesteraient un don particulier d'assimilation à notre langue, m'apparaît excellente. » Le ministère pensait encore que de nombreux enfants étaient amenés à retourner en Espagne et il donna à l'Inspection primaire de Montauban, le 23 février 1942, des instructions pour suivre l'école espagnole à tous points de vue (pédagogique, programmes, matériel, locaux, hygiène, esprit du personnel et agissements possibles des maîtres...)²⁶.
- 43 Cependant, bien que l'école espagnole de Montauban fût alors considérée comme un établissement français, intégré dans le système scolaire, le financement en incombait totalement aux Quakers. Aussi, le 25 mars 1942, le délégué des Quakers à Montauban demandait à l'Inspection d'académie s'il n'y aurait pas « moyen d'obtenir une subvention d'État »²⁷. Dans l'état actuel des connaissances, il ne semble pas que les Quakers aient obtenu satisfaction, le ministère oscillant entre son désir de contrôler une école financée par des fonds privées, sa volonté d'assimilation de quelques enfants et le souhait que beaucoup repartent en Espagne. Mais à cette date, les retours volontaires dans la Péninsule s'étaient pratiquement taris.

Conclusion

- 44 Entre 1937 et 1939, pendant la guerre d'Espagne, en dépit des circonstances difficiles et dramatiques de la période et même si les traumatismes de la guerre ne les ont pas épargnés, pas plus que les déchirements liés aux longues séparations d'avec leurs familles, voire les déchirements entre les familles naturelles et les familles d'accueil, les enfants espagnols trouvèrent en France les conditions d'une vie digne sinon normale, en termes de vie quotidienne (alimentation, vêtements, éducation). Et cela grâce à l'action coordonnée de plusieurs gouvernements européens – espagnol, français et autres, notamment britannique, belge et suédois –, des organisations politiques et syndicales, des comités de solidarité et des associations mais grâce également au concours inestimable des familles d'accueil.
- 45 À la fin de la Guerre civile espagnole, en 1939, les enfants, souvent venus avec leurs familles, connurent les mêmes difficultés que les adultes. Si un nombre relativement restreint d'enfants se retrouvèrent dans les camps d'internement en 1939, il n'en fut pas

de même sous le régime de Vichy où des enfants espagnols furent nombreux à être internés avec leurs mères (à Rivesaltes, à Bram, à Argelès, à Noé, à Gurs, à Agde, au Récébédou et à Rieucros).

NOTES

1. Pierre Marques, *Les Enfants espagnols réfugiés en France (1936-1939)*, Paris, autoédition, 1993.
2. Geneviève Dreyfus-Armand, *L'Exil des républicains espagnols en France. De la Guerre civile à la mort de Franco*, Paris, Albin Michel, 1999, 475 p. et Barcelone, Crítica, 2000.
3. Alicia Alted, « El exilio de los niños » et Àngeles Egidio León, « Francia, país de tránsito y de acogida », in *El Exilio de los niños*, Madrid, Fundación Pablo Iglesias / Fundación Largo Caballero, 2004, p. 18-36 et 59-75.
4. Ibid.
5. Cité par Pierre Marques, *Les Enfants espagnols...*, op. cit., p. 98.
6. Ibid.
7. Morgan Poggioli, « La CGT et la guerre d'Espagne », *Cahiers de l'Institut CGT d'histoire sociale*, sd, <www.ihs.cgt.fr/IMG/pdf_DOSSIER.pdf>
8. Morgan Poggioli, « La CGT et la guerre d'Espagne », art. cit.
9. Morgan Poggioli, « La CGT et la guerre d'Espagne », art. cit.
10. Pierre Marques, *Les Enfants espagnols...*, op. cit., p. 37-38.
11. *Journal officiel. Lois et décrets*, 13 novembre 1938, p. 12920-12923.
12. Rapport Valière à la Chambre des députés, le 9 mars 1939 et *Journal officiel. Débats parlementaires. Chambre des Députés*, séance du 14 mars 1939, p. 955.
13. « Los Olvidados, 4 000 réfugiés espagnols en Mayenne (1937-1945) », *L'Oribus*, n° 41, avril 1996, p. 40.
14. Jeanine Sodigné-Loustau, *L'Immigration politique espagnole en région Centre (Cher, Eure-et-Loir, Indre, Loir-et-Cher, Loiret) de 1936 à 1946*, thèse de doctorat, université de Paris VII, 1995, p. 183, 237-246.
15. Jean-Charles Bonnet, *Les Pouvoirs publics français et l'immigration dans l'entre-deux-guerres*, Lyon, Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise, 1976, p. 362.
16. Jeanine Sodigné-Loustau, *L'Immigration politique espagnole en région Centre*, op. cit., p. 271-288.
17. Pierre Marques, *Les Enfants espagnols...*, op. cit., p. 99.
18. Notice rédigée par A. Ressigeac, membre du Comité municipal d'aide aux réfugiés espagnols et professeur agrégé d'espagnol au lycée de Montauban, le 16 décembre 1941 (Archives départementales du Tarn-et-Garonne, 141 W 28).
19. Archives des Quakers, Montauban Office, box 68, folder 112 (CDJC, Mémorial de la Shoah).
20. Servicio de evacuación [puis de *emigración*] de los republicanos españoles (Service d'évacuation, puis d'émigration, des républicains espagnols).
21. Junta de auxilio a los republicanos españoles (Junte d'aide aux républicains espagnols).
22. Archives des Quakers, Montauban Office, box 68, folder 112 et box 71, folder 56 (CDJC, Mémorial de la Shoah) et Archives départementales du Tarn-et-Garonne, 141 W 28.
23. Archives des Quakers, Montauban Office, box 71, folder 56.
24. Archives départementales du Tarn-et-Garonne, 141 W 28.
25. Ibid.

26. Ibid.

27. Archives des Quakers, Montauban Office, box 68, folder 112 (CDJC, Mémorial de la Shoah).

RÉSUMÉS

De très nombreux enfants se sont trouvés réfugiés en France pendant la guerre d'Espagne et à la fin de celle-ci, en 1939, après la victoire franquiste. Ce conflit autant intérieur qu'international, véritable guerre civile européenne, avait en effet inauguré les bombardements aériens destinés à frapper indistinctement les populations. Entre mars 1937 et la fin de l'année 1938, les évacuations d'enfants à l'étranger ont généralement été organisées par les autorités républicaines espagnoles qui entendaient garder un contrôle pédagogique sur des enfants que les pouvoirs publics français essayaient de scolariser. Mais la solidarité fut surtout assurée par de nombreux comités qui se créèrent pour venir en aide aux petits réfugiés. En 1939, après la *Retirada*, exode de près d'un demi-million de personnes, les enfants partagèrent les mêmes vicissitudes et difficultés que les adultes, jugés « indésirables » et internés dans des camps, surtout les hommes, par dizaines de milliers. L'admission des enfants dans les écoles françaises se fit en fonction des possibilités. L'exemple de l'école espagnole de Montauban, dans le Tarn-et-Garonne, a été emblématique d'une initiative publique rapidement relayée par une œuvre d'assistance, le Secours Quaker.

Many children have taken refuge in France during the Spanish Civil War and at the end of this one, in 1939, after Franco's victory. This conflict, both civil and international one, real european civil war, had inaugurated air raids destined to reach population. Between march 1937 and the end of 1938, children's evacuations have been generally organized by the Spanish Republican authorities which intended to keep a pedagogic control on children often sent to french schools. But the solidarity was especially provided by many committees created for helping the small refugees. In 1939, after the *Retirada*, exodus of nearly half a million refugees, children have shared the same vicissitudes and difficulties than the adults, considered « undesirable » and interned in camps - above all men - by tens of thousands. The admission of children in french schools was made according to availabilities. The case of the spanish school in Montauban, Tarn-et-Garonne, was symbolic of a public initiative, quickly taken over from a private organization, the American Friends Service Committee.

INDEX

Keywords : spanish civil war, refugees. concentration camps, colonies of children, schools, solidary committees with Spanish Republicans, american friends service committee

Mots-clés : guerre d'Espagne, réfugiés, camps d'internement, colonies d'enfants, scolarisation, comités de solidarité avec les républicains espagnols, secours Quaker.

AUTEUR

GENEVIÈVE DREYFUS-ARMAND

Historienne

Conservateur général honoraire des bibliothèques

Ancienne directrice de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine

genevieve.dreyfus-armand@wanadoo.fr